



SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

A 19 HEURES 30

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Donne avis que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire à la Mairie de Beaulieu-sur-Mer, dans la salle habituelle de ses délibérations, le CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT, A DIX-NEUF HEURES TRENTE, pour les affaires inscrites à l'ordre du jour :

INFORMATIONS

- 1) Décisions municipales : compte-rendu,

DECISIONS

CULTURE

- 2) Festival Récit de voyage « Au tour du monde » - 6^{ème} édition 3 et 4 avril 2020 – remboursement des frais aux participant,

CIMETIERE

- 3) Conversion de concessions temporaires en perpétuelles,

CRECHE

- 4) Multi-accueil « Les Petits Malins » : mise à jour du règlement de fonctionnement,

PLAGES

- 5) Surveillance des plages : convention avec le SDIS des Alpes-Maritimes : saison estivale 2020,

FINANCES

- 6) Financement – concours financier – association diocésaine de Nice – travaux de mise en sécurité, d'accessibilité et de mise en hors d'eau des locaux attenant à l'église du « Sacré-Cœur » de Beaulieu sur mer,

ELECTIONS

- 7) Détermination des conditions de cession des photographies issues de la photothèque municipale aux candidats pour les élections municipales et communautaires 2020.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 30 janvier 2020

Le Maire,
Roger ROUX

